

COMMUNE DE SANTA-MARIA-SICHE

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT –
Antoine PINNA
- Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 17 avril 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur François Ange-Marie CORDEMILY.

Né à AJACCIO le 27 mars 1900 et décédé à AJACCIO le 1er avril 1970 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A SANTA-MARIA-SICHE (CORSE-DU-SUD) :

I. Une maison et des parcelles attenantes cadastrées section C lieudit SICCHE N°551 pour 32 ca, 559 pour 30 ca, lieudit CASA SACRA N°552 pour 62 ca, lieudit GIARDINO N°553 pour 63 ca.

II. Diverses parcelles cadastrées section C lieudit ORTO DI LECCIA N°439 pour 02 a 23 ca, lieudit PICHIARELLA N°539 pour 57 ca, 541 pour 02 a 44 ca, lieudit VIGNA PIANA N°546 pour 01 a 54 ca, lieudit CHIOSA N°638 pour 25 a 18 ca, lieudit CACAGLIA N°417 pour 17 a 70 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pmcv.porticcio@notaires.fr

Pour avis Maître Joseph MELGRANI